

### 3. LES PROCESSUS COLLECTIFS QUI CONDUISENT AUX CRIMES DE L'EXTRÊME

#### ► **La recherche d'un pouvoir sans partage**

*« La division ethnique pour moi est un outil : un outil de pouvoir. La cause fondamentale, c'est la recherche du pouvoir dans un pays qui n'est pas habitué à le partager. On utilise tout, on fait flèche de tout bois pour diviser et régner. »<sup>1</sup>*

Le pouvoir reste un mystère : il magnétise les gens, focalise toutes les ambitions, change les hommes (et les femmes). Il peut se révéler gravement destructeur. Ce n'est pas par hasard que l'on évoque l'ivresse, l'aveuglement, la folie du pouvoir.

Le pouvoir absolu se nourrit du sentiment de domination et de supériorité. Dans des régimes totalitaires, convaincus de venir à bout de toute forme d'opposition, il n'y a guère de place pour la contradiction. Les contestataires – qualifiés de fauteurs de trouble – doivent être réduits au silence, par la manière forte si nécessaire.

Le Rwanda a connu durant près de trente ans – jusqu'en 1991 – un régime de parti unique, avec une concentration du pouvoir et un autoritarisme croissants. Une situation qui n'a pas tardé à inquiéter les observateurs indépendants ! En effet, aux élections de septembre 1991, le parti du futur président Grégoire Kayibanda (le PARMEHUTU<sup>2</sup>) avait obtenu la majorité absolue avec 78 % des

1. Laurien Ntezimana, théologien rwandais, dans Assises Rwanda 2001 – Compte rendu intégral du procès, <http://assisesrwanda2001.org/proces.html>.

2. Parti du mouvement de l'émancipation des Bahutu.

suffrages. Résultat: après les décennies de domination coloniale et tutsi, le pouvoir était désormais entre les seules mains hutu.

Cette «dérive» autoritaire était prévisible; un rapport de l'ONU avait d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme dès mars 1961: «*Les développements de ces derniers dix-huit mois ont instauré la dictature raciale d'un seul parti [...]. Une oppression en a remplacé une autre [...]. Il est très possible qu'un jour ou l'autre nous soyons témoins de réactions violentes de la part des Tutsi.*»<sup>3</sup>

Fin des années 80, avec l'usure du pouvoir et dans un contexte de pourrissement, le régime se rigidifie, devient de plus en plus sectaire. Les discriminations touchent non seulement les Tutsi, elles prennent également un accent régional: les faveurs du pouvoir vont aux Hutu originaires du nord-ouest du pays (Gisenyi et Ruhengeri). À partir de là, le gouvernement Habyarimana doit se battre sur plusieurs fronts: la menace extérieure du FPR, une opposition interne croissante, sans oublier les exigences de la communauté internationale invitant Kigali à plus de démocratie. La restauration du multipartisme en 1991

---

*Paradoxalement, les accords d'Arusha vont complètement bipolariser la société rwandaise. Le jeu politique est désormais faussé; au lieu de se jouer à trois [...], il se résume progressivement à une partie à deux.*

---

est vécue par les autorités comme la première étape d'un processus qui risque de leur faire perdre tous les privilèges; s'y ajoute la peur de devoir un jour rendre des comptes pour tous les crimes commis sous la Deuxième République.

Paradoxalement, les accords d'Arusha vont complètement bipolariser la société rwandaise. Le jeu politique est désormais faussé; au lieu de se jouer à trois (MRND – opposition intérieure – FPR), il se résume

3. OUA, *op. cit.*

progressivement à une partie à deux<sup>4</sup>: d'un côté les modérés, partisans d'un dialogue avec le FPR et du traité de paix; de l'autre la tendance qualifiée de «Hutu Power», qui estime que trop de concessions ont été faites aux Tutsi.

Dans le cercle restreint gravitant autour du sommet de l'État<sup>5</sup>, plusieurs personnes se sont montrées hostiles au processus de paix. À titre d'exemple, dans un courrier du 16 janvier 1993 adressé personnellement au président Habyarimana, un de ses proches, condamné lors du premier procès de Bruxelles, invitait le Président à refuser le scénario qui se dessinait: «*Le gouvernement de transition tel que conçu dernièrement à Arusha ne devrait pas voir le jour, quel qu'en puisse être le dérapage<sup>6</sup> mais naturellement contrôlé.*» Cette lettre prônait aussi le régionalisme, tous les postes-clés de l'État rwandais devant rester aux mains de Hutu originaires du Nord-Ouest et appartenant, de près ou de loin, au clan du Président («*...le critère d'équilibre régional n'intervenant que quand il ne nuit en rien*»<sup>7</sup>).

Cela dit, ne nous méprenons pas: Habyarimana n'était en rien un inconditionnel d'Arusha. En apposant sa signature au bas de ce traité de paix, il espère gagner du temps. Et puis, ce n'est pas le moment de contrarier les bailleurs de fonds étrangers. Ceux qui perçoivent dans son geste un tournant politique et le début d'une véritable démocratisation, se trompent.

---

4. Filip Reyntjens, *op. cit.*, p. 16.

5. Quand on évoque le premier cercle, on pense inévitablement à l'Akazu (qui signifie en kinyarwanda «la petite maison»), le cercle restreint le plus proche du pouvoir. L'épouse du Président, Agathe, semble y avoir joué un rôle prépondérant. Au Rwanda, le nom Akazu rimait avec abus de pouvoir et enrichissement illicite. C'est dans ce cercle qu'aurait été fomenté le génocide. Voir Rapport de la Commission d'enquête parlementaire belge concernant les événements au Rwanda, *op. cit.*, p. 702.

6. Souligné par l'auteur.

7. Philippe Meire et Damien Vandermeersch, *op. cit.*, p. 39.

### ► **Le développement d'une idéologie extrémiste**

*« D'un côté, un petit groupe, les Tutsi : 15 % de la population. De l'autre, une large majorité, les Hutu : 85 %. Entre les deux, une idéologie raciste jusqu'au dernier degré – l'historien Jean-Pierre Chrétien parle de nazisme tropical – ; une idéologie distillée depuis le milieu ou la fin des années 1950 dans tout le pays, enseignée aux enfants, imposée aux adultes et célébrée dans les chansons. Une idéologie totalement officielle. »<sup>8</sup>*

Un génocide ne tombe pas du ciel, il s'inscrit dans un contexte particulier. Au Rwanda, la société est dominée par un pouvoir central qui repose sur trois piliers : la classe politique, l'Armée et l'Église. Avec la crise, ces institutions sont mises sous forte pression et c'est cette situation qui ouvre la voie à de redoutables pratiques.

Un crime de masse est d'autant plus interpellant qu'il n'est pas le fait de quelques-uns. L'Histoire nous apprend que pour fédérer et mobiliser les foules, les concepteurs de pareilles « oeuvres » font preuve d'une grande méthodologie ; l'organisation est minutieuse. Rien à voir avec une quelconque improvisation !

Pendant nos enquêtes et lors des procès, nous avons pu découvrir comment les autorités s'y étaient prises. Un exemple : cette directive du 21 septembre 1992, émanant de l'état-major des forces armées – une copie fut retrouvée au cours des investigations. Portant sur la « définition » de l'ennemi, elle illustre parfaitement la radicalisation du régime.

Si le document vise d'abord, en toute logique, les soldats du FPR, il fait rapidement l'amalgame avec les Tutsi considérés, par essence, comme partisans du Front patriotique, et même avec les opposants hutu (« mécontents du régime »). La définition englobe enfin tous ceux qui

8. Laure de Vulpian, *op. cit.*, p. 25.

refusent de combattre l'ennemi, c'est-à-dire les Hutu modérés<sup>9</sup>.

Si les positions se durcissent pendant les deux, trois années précédant le génocide, n'oublions pas que les architectes de la purification ethnique ont commencé à préparer les esprits depuis des lustres. Car, «*la vraie puissance ne commence qu'à partir du moment où l'on peut mobiliser les consciences*, fait remarquer Michel Sitbon. *Les armes et l'argent sont peu de choses à côté de cette force que procure l'idéologie*»<sup>10</sup>.

### Une stratégie qui se détermine par rapport à un Autre

*« Il est impératif que l'union des Hutu se fasse à tous les niveaux [...]. La Commission propose que le Comité national du MRND s'attache à la réunification des Hutu de tous les partis politiques en vue de barrer la route au coup d'État civil d'"Arusha". À cet effet, tous les moyens sont bons car il en va de la survie de cette ethnie. »*<sup>11</sup>

Une idéologie extrémiste se construit par opposition à un Autre. Toute collectivité «menacée» par un ennemi, affrontant un «danger commun», voit sa cohésion renforcée: les divisions internes sont mises entre parenthèses et ces peurs de l'Autre nourriront le sentiment d'appartenance au groupe.

Tout ce qui est inconnu, étranger, différent... suscite dans un premier temps l'appréhension. Il s'agit là d'une réaction humaine qui n'a rien d'extraordinaire. Pour un esprit un minimum ouvert, cette inquiétude est vite dépassée. Il en est malheureusement qui cultivent la peur de ces différences, qui déforment l'image de l'Autre; leur quête d'identité passe par là. Selon leur raisonnement, il

9. Voir Philippe Meire et Damien Vandermeersch, *op. cit.*, p. 56.

10. Michel Sitbon, *op. cit.*, p. 91.

11. Ce document rédigé début 1994 par la commission politique du Comité directeur des fonctionnaires affectés à Butare (Philippe Meire et Damien Vandermeersch, *op. cit.*, p. 41 et 42), invite le gouvernement à s'opposer à la redistribution des pouvoirs telle que prévue par les accords d'Arusha.

faut – au nom de la salubrité publique – se débarrasser de cette espèce de gangrène qui infecte le corps homogène (de la société). Ces gens-là rêvent de sociétés mono-ethniques, mono-religieuses, mono-culturelles...

Cette logique extrémiste est d'autant plus redoutable qu'elle se nourrit d'idées à première vue légitimes : l'identité nationale, le bien-être du groupe, un besoin d'ordre et de sécurité... Et puisque notre cerveau a un côté «éponge», les discours extrémistes laisseront des traces. La peur se mue peu à peu en rancune, en haine, et l'Autre finit par être désigné comme la source de tous les maux.

Au Rwanda, depuis longtemps les citoyens sont distingués selon des critères de «race». Les extrémistes ont développé, bien avant 1994, un discours fondé sur la division ; les Tutsi, présentés comme «des envahisseurs étrangers» venus de loin, sont dépeints comme dangereux en raison de leur prétendue soif de pouvoir. Et cette propagande parviendra à rassembler un grand nombre de Hutu, de tous bords, soudain devenus frères... Il va sans dire que l'offensive du FPR (en 1990) ne fera qu'envenimer une situation déjà explosive. Avec le Tutsi, plus que jamais dans le rôle de bouc émissaire.

### L'ennemi FPR et les Tutsi de l'extérieur

*« Le FPR n'a rien de différent des Inyenzi<sup>12</sup> parce que les Inyenzi [...] sont des réfugiés qui ont fui le Rwanda [...] après la chute de la monarchie [...] après que la République, basée sur la démocratie, eut été instaurée dans ce pays. »<sup>13</sup>*

Souvenons-nous que les persécutions politiques entre 1959 et 1973 ont jeté de très nombreux Tutsi sur les routes de

12. Surnom donné aux rebelles tutsi de 1960-63. «*Inyenzi*» signifie en kinyarwanda «cafar» ou «cancerlat»; à partir de 1992, les extrémistes vont baptiser d'*Inyenzi* tous les combattants du FPR.

13. Interview de Ferdinand Nahimana sur les ondes de RTL M, cité par Jean-Pierre Chrétien (s.l.d.), *Rwanda. Les médias du génocide*, Karthala, Paris, 1995, p. 131.

l'exil. Après un pic au début des années 60, on comptait fin 1964 quelque 336 000 réfugiés « officiels », dont 200 000 au Burundi et 78 000 en Ouganda<sup>14</sup>. Si certains se sont plus ou moins bien intégrés dans leur nouveau pays d'accueil, beaucoup caressaient l'espoir de retourner un jour chez eux. Or, leurs infiltrations aux frontières provoquaient de nouveaux pogroms, suivis de nouvelles vagues d'exilés.

D'un point de vue militaire, c'est tout naturellement le Front patriotique rwandais (FPR) que les autorités de Kigali désignent comme ennemi numéro un. C'est un fait : depuis sa création en 1987, les militants du Front n'ont jamais caché leur intention de rentrer au pays, par la force si nécessaire. Et depuis 1990, ils traînent une mauvaise image : c'est eux qui ont mis le feu aux poudres.

Mais ce « seul » adversaire ne semble pas suffire aux extrémistes hutu qui ne tarderont pas à faire l'amalgame entre « Frontistes » et le reste des Tutsi de l'extérieur : la notion d'ennemi est étendue à l'ensemble de la diaspora issue des différentes vagues d'exilés et qui constituent, à leurs yeux, la réserve de recrutement du FPR et, partant, la « menace ennemie ». En 1990, cette diaspora est évaluée à quelque 600 000 personnes.

### L'extension de la notion d'ennemi aux « Tutsi de l'intérieur »

*« L'ennemi principal est le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur, extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas encore les réalités de la Révolution sociale de 1959, et qui veut reconquérir le pouvoir au Rwanda par tous les moyens, y compris les armes. »<sup>15</sup>*

Au fil du temps, les plus ultras des Hutu vont développer un « anti-tutsisme » primaire : ils détestent à présent tous

14. Gérard Prunier, *op. cit.*, p. 81.

15. Définition de l'ennemi reprise dans un courrier du chef d'état-major de l'armée du 21 septembre 1992, dans Philippe Meire et Damien Vandermeersch, *op. cit.*, p. 56.